

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030197 – ASA 20/012/2003

Action complémentaire sur l'AU 64/03 (ASA 20/009/2003 du 6 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES

INDE

Shazada (f), nom de famille inconnu, 18 ans
Shameema (f), sœur de Shazada, 16 ans
Abdul Rehman Dar (h), père de Shazada et Shameema
ainsi que leurs proches

Londres, le 24 mars 2003

Amnesty International reste préoccupée par la sécurité de Shazada et de Shameema, deux sœurs, ainsi que par celle de leur père, Abdul Rehman Dar, et des membres de leur famille. Shazada, Shameema et Abdul Rehman Dar sont rentrés chez eux le 23 mars, mais ils ne bénéficient pas d'une protection policière, bien que les deux jeunes filles aient été enlevées en octobre 2002, et que leur famille ait été la cible de menaces par la suite.

Le 22 mars, Abdul Rehman Dar, accompagné de son avocat, a rendu visite au commissaire principal du district de Bugdam et lui a demandé s'il pouvait rentrer chez lui avec sa famille sans craindre d'être victime de représailles. Le fonctionnaire aurait répondu qu'il n'y avait aucun danger, et que tous les moyens possibles étaient mis en œuvre pour arrêter les « *renégats* » (anciens membres des groupes armés d'opposition qui travaillent à présent avec les forces de sécurité) qui avaient enlevé les deux sœurs et avaient menacé leurs proches. Pendant qu'Abdul Rehman Dar, Shazada et Shameema se cachaient, des « *renégats* » se seraient présentés à leur domicile et auraient proféré de nouvelles menaces contre des membres de leur famille habitant dans les environs.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Dans la dernière série d'appels que vous adresserez, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités indiennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de Shazada, Shameema, Abdul Rehman Dar et leurs proches, et notamment à faire bénéficier ces personnes d'une protection policière ;

– demandez instamment que soit menée une enquête approfondie et impartiale sur les menaces proférées contre Abdul Rehman Dar et ses proches, ainsi que sur l'enlèvement de Shazada et de Shameema, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– rappelez aux autorités que le nouveau gouvernement de l'État de Jammu-et-Cachemire s'est engagé publiquement, dans son Programme minimum commun, à veiller à ce que chacun puisse jouir de tous ses droits fondamentaux dans la région et à ce que toutes les violations des droits humains fassent l'objet d'une enquête.

APPELS À :

N. B. : il est possible que vous ayez des difficultés à obtenir les lignes de fax. Merci de faire preuve de persévérance.

Directeur général de la police :

Mr Ashok Suri
Director General of Police
Office of the DGP
Police Headquarters
Jammu, Inde

Télégrammes : Director General Police, Jammu, Inde

Fax : +91 191 254 0524

Formule d'appel : *Dear Director General, / Monsieur le Directeur général de la police,*

COPIES À :

Ministre de la Loi et des Affaires parlementaires :

Muzaffar Hussain Beig
Minister for Law and Parliamentary Affairs
Government of Jammu and Kashmir
Jammu, Inde

Fax : +91 191 254 6159

Formule d'appel: *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*